

## Culture, patrimoine et pratiques artistiques et culturelles

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

### SITUATION

La culture est un élément essentiel pour faire société, s'épanouir et donner du sens à nos existences. La Bretagne est l'une des régions d'Europe qui jouit d'une grande vitalité culturelle et artistique grâce notamment à un large tissu associatif et à la forte identité de son territoire. Il suffit de voir le nombre d'associations culturelles, de festivals grands et petits, de festou noz, d'initiatives associatives, de tiers lieux, de spectacles, de cafés-concerts, d'expositions, de lieux de diffusion et de transmission, de musées. Dans ces sphères, la Bretagne recèle des filières rassemblant tous les corps de métier nécessaires à une création culturelle riche et de qualité.

Le secteur culturel est durement affecté par la crise sanitaire et les mesures de confinement et de distanciation physique. Le contexte global depuis plusieurs dizaines d'années est marqué par des inégalités d'accès et de participation des habitants de la Bretagne à la vie culturelle, ainsi que la prise en compte insuffisante dans les budgets des cultures populaires et la primauté de la culture consumériste. La diversité culturelle tend à se réduire, même si de réels progrès ont été réalisés dans la région depuis 12 ans pour les cultures populaires et l'égalité des territoires. Nous voulons amplifier cette dynamique.

Pourtant, nous n'avons jamais autant eu besoin de culture, dans le contexte actuel de crise sanitaire, marqué par un grand risque du repli sur soi. Ce sont les pratiques culturelles et les œuvres artistiques (musique, chant, danse, théâtre, cinéma, peinture..) qui expriment le mieux le souffle du vivant, l'ouverture au monde, la tolérance, l'écoute de l'autre et de l'inconnu. Nous devons être à l'écoute des artistes afin de mener une politique ambitieuse pour eux, pour tous, ici en Bretagne et ailleurs.

L'autonomie passe aussi par l'affirmation et la promotion de toutes les cultures. À ce titre, les expressions culturelles et linguistiques spécifiques de la Bretagne doivent faire l'objet d'une politique pro-active de la part de la Région, avec le souci d'entretenir le

dialogue avec le reste du monde (cf. fiche Langue bretonne et fiche Diversité Linguistique).

Dans le cadre d'une approche qui intègre les droits culturels, nous devons donner à chacun, jeunes et moins jeunes, habitants en milieu urbain ou rural, le droit d'accéder mais surtout de participer et de contribuer à l'expression culturelle et artistique de son choix.

#### **Les droits culturels, Déclaration de Fribourg (2007)**

Selon cette déclaration, le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. Chaque personne doit pouvoir **participer** à la vie culturelle, **avoir la liberté d'expression et de création, l'accès à l'éducation et à la formation artistique** et une **égale dignité et liberté des identités culturelles**.

La prise en compte des droits culturels doit se faire dans le cadre d'une augmentation globale du budget.

Différents rapports de différentes sources dressent un constat encore sévère des inégalités dans le monde culturel (Observatoire de l'égalité, Haut Conseil à l'égalité, Association HF Bretagne etc.). Si les femmes artistes représentent 60 % des étudiant.e.s et 40 % des artistes actif.ves, elles ne sont que 20 % des artistes aidé.es par des fonds publics, 20 % des artistes programmé.e.s, 20 % des dirigeant.e.s et 10 % des artistes récompensé.es. À poste égal et compétences égales, une femme artiste gagne en moyenne 18 % de moins qu'un homme. Face à ces constats, une feuille de route a été adoptée en 2019 par le Ministère de la Culture pour améliorer l'égalité dans les arts et la culture.

Des enjeux émergent aussi autour de l'accessibilité et de la diffusion de ces expressions culturelles auprès de tous les habitants, et en particulier des jeunes, ainsi que de la répartition équilibrée de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire breton. Cette construction d'une armature de diffusion pour les productions des acteurs culturels en Bretagne est l'une des conditions de l'émergence d'un véritable espace public et médiatique breton. On observe également un manque de cohésion dans les politiques culturelles entre les collectivités et des disparités de financement des acteurs.

Si la politique culturelle doit s'adresser avant tout aux Bretonnes et aux Bretons, le développement du tourisme culturel peut aussi être considéré comme un levier pour une répartition plus harmonieuse des flux touristiques sur l'ensemble du territoire. Cela peut faire l'objet d'une réorientation des dépenses régionales de promotion-attractivité vers des activités culturelles et touristiques à développer, notamment vers le Centre Bretagne.

Le vivre ensemble, la relation, le lien au territoire, la créativité et l'ouverture sur le monde doivent être au cœur de notre approche culturelle. Bien loin du folklore ou du renfermement sur les traditions, nous souhaitons une culture créative et décomplexée, une culture fière de ses racines bretonnes, en dialogue permanent avec les cultures des autres peuples, une culture en perpétuelle recréation.

## PRINCIPALES MESURES

1. **Doubler le budget dédié à la culture d'ici la fin du mandat**, pour faire de la Bretagne une des régions investissant le plus dans la culture. Cette augmentation ciblera en priorité la culture bretonne et les autres droits culturels, boussole guidant l'ensemble de la politique culturelle de la Région
2. **Construire un plan de relance régional du secteur culturel** (amateur et professionnel) en accompagnant à la fois les fédérations régionales et les actrices et acteurs associatifs et culturels de proximité dans les Pays de Bretagne, dans une logique de solidarité entre acteurs de différents réseaux
3. **Soutenir les pratiques amateurs** et toutes les structures qui travaillent à la **transmission des pratiques culturelles** dans leur diversité ainsi qu'à **l'éducation artistique pour tous**
4. Financer un **pass culture et sport régional pour les jeunes de 18 à 25 ans**, pour favoriser à la fois les pratiques culturelles et l'accès à la culture, doublé d'un **pass mobilité** avec des tarifs TER réduits pour se rendre sur les lieux de diffusion culturelle
5. Engager un dispositif important de **participation citoyenne autour de l'inventaire et de la valorisation du patrimoine breton**

## PROPOSITIONS

### **Axe prioritaire 1 : Pour la défense des droits culturels des Bretonnes et des Bretons, et des pratiques culturels amateurs**

1. **Doubler le budget dédié à la culture d'ici la fin du mandat**, pour faire de la Bretagne une des régions investissant le plus dans la culture. Cette augmentation ciblera en priorité la culture bretonne et les autres droits culturels, sans diminuer les budgets des autres activités culturelles
2. **Soutenir les pratiques amateurs** et toutes les structures qui travaillent à la **transmission des pratiques culturelles** dans leur diversité ainsi qu'à **l'éducation artistique pour tous**

3. Soutenir les activités d'**éducation artistique et culturelle à destination de la jeunesse** (mobiliser, par exemple, le dispositif Karta dans les lycées)
4. Amplifier le soutien à la **création artistique en langue bretonne** (cf. fiche Langue bretonne)
5. **Valoriser la culture sourde** et encourager les pratiques telles que le théâtre sourd, le chansigne, les événements en LSF

**Axe prioritaire 2 : La culture partout, pour toutes et tous, favoriser l'accès aux pratiques culturelles dans son environnement proche**, en veillant à la répartition équilibrée de l'offre dans tous les territoires bretons

6. Financer un **pass culture et sport régional pour les jeunes de 18 à 25 ans**, pour favoriser à la fois les pratiques culturelles et l'accès à la culture, doublé d'un **pass mobilité** avec des tarifs TER réduits pour se rendre sur les lieux de diffusion culturelle
7. **Étendre à tous les travaux publics de la Région ou financés par la Région le 1% artistique**, dont les travaux de voirie, avec une priorité de réalisation d'oeuvres dans **les zones rurales**
8. **Soutenir le développement d'un maillage équilibré de pratiques culturelles sur tout le territoire breton** (théâtres, concerts, festivals, festoù noz, scènes ouvertes, mais aussi actions et associations culturelles, équipements mobiles irriguant les territoires, compagnies, arts de la rue, tiers-lieux, etc.)
9. Mettre en lien et essaimer les expériences d'espaces **tiers-lieux** (cafés librairies, cafés culturels...)
10. Soutien aux outils numériques de transmission culturelle et mise en avant des supports culturels existants
11. Développer la **coopération culturelle entre les collectivités bretonnes**

**Axe prioritaire 3 : Soutenir les artistes et les acteurs culturels du territoire**

12. **Construire un plan de relance régional du secteur culturel** (amateur et professionnel) en accompagnant à la fois les fédérations régionales et les actrices et acteurs associatifs et culturels de proximité dans les Pays de Bretagne, dans une logique de solidarité entre acteurs de différents réseaux (par exemple, création d'un **fond exceptionnel pour l'emploi des salariés du spectacle et les artistes-auteurs**)
13. **Soutenir l'emploi culturel**, appréhender **la culture comme une filière génératrice d'emplois** qui contribue à l'économie régionale et à la revitalisation des zones marginalisées. Faciliter **l'emploi culturel** et soutenir les entreprises culturelles en statut ESS, les groupements d'employeurs et les emplois partagés, sécuriser les parcours professionnels des artistes et des salariés de la culture

14. **Privilégier le soutien par conventions pluri-annuelles pour les équipes artistiques**, de façon à sécuriser l'existence des équipes
15. **Veillez à l'équilibre et à la diversité des propositions artistiques et des porteurs de projets** (genres, âges, langues, origines...) pour favoriser l'ouverture aux autres et le partage
16. Mettre à disposition et financer des **lieux de résidence** (pour le monde de l'édition, du spectacle, du cinéma...)
17. Soutenir les initiatives de **mutualisation des équipements et de matériels culturels** (Coopératives d'Utilisation de Matériel Culturel (CUMC))
18. Promouvoir la création des artistes contemporains en Bretagne
19. Soutenir les **radios associatives locales** favorisant la cohésion sociale des territoires

**Axe prioritaire 4 : Valoriser le patrimoine culturel** régional et son appropriation par les Bretonnes et les Bretons de la culture

20. **Soutenir les expressions plurielles du patrimoine culturel immatériel afin d'élargir l'idée de culture aux pratiques sociales et populaires** (langues, cuisine, pêche, savoirs faire, broderie, techniques de construction, plantes médicinales, etc.)
21. **Favoriser la découverte et la mise en réseau des lieux culturels patrimoniaux**
22. Développer les actions visant à **sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, naturel et immatériel breton** (notamment des aînés via des programmes de transmission de la mémoire)
23. Mettre en place un **plan d'urgence pour le fest noz**, spécificité culturelle bretonne qui favorise la cohésion sociale et le lien intergénérationnel
24. Engager un dispositif important de **participation citoyenne autour de l'inventaire et de la valorisation du patrimoine breton**
25. Développer **le tourisme culturel** dans les pays de Bretagne peu touristiques, dans l'objectif de réduire les déséquilibres territoriaux et de répartir plus harmonieusement les flux du tourisme

**Axe prioritaire 5 : Adopter une politique ambitieuse en matière d'égalité F/H dans le secteur culturel**

26. Privilégier un système de subventions qui tienne compte de **l'équilibre femmes-hommes dans les programmations artistiques comme dans les fonctions de direction et d'administration des structures culturelles**. Ce travail pourrait être réalisé en partenariat avec l'association HF Bretagne qui ont des compétences et dispose d'outils d'évaluation

27. **Mobiliser pleinement sur l'égalité F/H les établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel** (architecture et paysage, patrimoine, cinéma et audiovisuel, arts plastiques, musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes, photographie, jeu vidéo, design)
28. **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein des structures culturelles**
29. **Améliorer la place et la visibilité des femmes** dans la production cinématographique, audiovisuelle, le patrimoine et l'histoire